



7426 - Elle s'abstient de jeûner et a honte de rattraper le jeûne passé

question

Question : A l'âge de treize ans, j'ai jeûné le Ramadan mais en ai raté 4 jours à cause des règles. Mais, par pudeur, j'a n'en ai informé personne. Cela s'est passé il y a huit ans. Que devrais-je faire ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Vous avez commis une erreur en laissant s'écouler tout ce temps. Les règles menstruelles sont imposées à la femme par Allah et ne doivent inspirer aucune honte. Vous devez vous empresser à rattraper les quatre jours perdus puis procéder au don de nourriture pour chaque jour perdu. La quantité de nourriture à offrir est près de 2 kg de la nourriture prédominante du milieu. Elle peut être remise à un ou plusieurs pauvres.